

2025 / 1188

ARREΤÉ

Le Président de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône.

Vu l'article L 5211-1 du code général des collectivités territoriales.

Considérant qu'en raison des mauvaises conditions météorologiques de ces dernières jours, des conditions climatiques à venir et sous peine de nuire gravement à l'état des terrains enherbés du complexe de rugby de l'Escale à Arnas et du complexe de football à Denicé ;

ARRETE

Article 1 : L'utilisation de l'ensemble des terrains enherbés du complexe de rugby de l'Escale à Arnas et du complexe de football à Denicé est interdite du 5 au 8 décembre 2025 à 12h.

Article 2 : La réouverture sera envisagée lundi 8 décembre 2025 en fonction de l'évolution météorologique et de l'état des terrains enherbés.

Fait à Villefranche,

Le 5 décembre 2025

Le Président, et par délégation
Michel Jambon, conseiller délégué
aux Sports.

